**Antony – UG, B. Edouard et I. Huard**

Juin 2021 : Réponse au questionnaire du 2 juin du Collectif Citoyens fraternels 92

**1. Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

Par manque de ressources humaines, les Services de Solidarité Territoriale dysfonctionnent et n’assurent pas un accueil et un accompagnement satisfaisants depuis leur réforme en septembre 2019 (cf le rapport de l’IGAS pour l’exemple de l’ASE).

Que prévoyez-vous pour y remédier ? Comment comptez-vous garantir ce droit que constitue l’accès à un travailleur social ? Quelle politique de ressources humaines comptez-vous déployer pour recruter les travailleurs sociaux ?

La dématérialisation des démarches renforce la précarité des personnes les plus vulnérables. Quels moyens prévoyez-vous pour conserver l’accès aux services sociaux du département par téléphone et en se rendant sur place Services de solidarité territoriale et accès aux soins

Réponse :

Nous sommes conscients du fiasco complet de la majorité départementale sortante en ce qui concerne les missions légales de solidarité, en particulier sur l’aide sociale à l’enfance (voir point n°5) mais aussi sur le handicap. La déshumanisation des démarches est aussi une de nos préoccupations car elle empêche un exposé complet et précis des situations et qu’elle introduit des inégalités dans les démarches.

Nous dénonçons le fait que le conseil départemental n’utilise pas son budget de fonctionnement en totalité et réalise des excédents budgétaires (plus de 500 M€ fin 2020) au détriment des services rendus et notamment des moyens en personnel de l’action sociale. Nous doterons donc les services des moyens nécessaires pour assurer leur mission, et renforcerons si nécessaire l’attractivité de ces postes pour permettre les recrutements

La fracture numérique est une de nos préoccupations majeures. Nous renforcerons le réseau des points d’accès aux droits et contre les discriminations, pour aider les habitants à obtenir les aides et les services auxquels ils peuvent prétendre.

Nous lancerons un audit du fonctionnement de la MDPH, notre objectif est de raccourcir les délais de réponse et de donner un interlocuteur unique pour chaque dossier afin d’humaniser le suivi des démarches et mieux informer les ayants-droit.

**2. Budget pour l’action sociale**

Quelle part du budget (fonctionnement et investissements) du département prévoyez-vous d’affecter à l’action sociale pour les 6 années à venir (en M€ et %) ? Comment se décompose ce budget ? par type d’aide accordée / action engagée et type de public ? Quelles sont les évaluations des actions menées et comment sont-elles portées à la connaissance du public ?

1. Prévoyez-vous d’augmenter ce budget d’action sociale pour faire face à l’augmentation de la pauvreté dans notre département ? Quels en seraient les points forts ?

Réponse :

Il n’est pas acceptable de voir le département réaliser des excédents budgétaires alors que la crise entraine une augmentation des difficultés sociales et de la pauvreté

Nous prévoyons d’augmenter le budget d’action sociale et consacrer ces moyens notamment à

* La revalorisation des allocations de garde d’enfants BBdom.
* Le versement d’une allocation de solidarité pour les jeunes de 18 à 25 sans emploi et sans ressources avec un accompagnement vers l’emploi
* Les moyens accordés pour l’accueil d’urgence des femmes victimes de violences et des victimes de violences sexistes et sexuelle
* Maintenir et développer le réseau des PMI, en préservant leur caractère pluridisciplinaire et leur mission de prévention et d’accompagnement des mères et des enfants
* Attribuer à chaque collégien un ordinateur portable et prendrons en charge l’abonnement à un fournisseur d’accès à Internet.

**3. Contractualisation du plan pauvreté**

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l’objet d’une contractualisation entre l’Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternels 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l’Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

Réponse :

Nous rechercherons cette contractualisation afin de disposer de moyens supplémentaires pour des objectifs prioritaires, notamment :

* Faciliter l’accès au logement et à l’emploi des jeunes sortant de l’aide sociale à l’enfance
* Prévenir les expulsions locatives et accompagner les locataires en difficulté
* Développer le logement social et les capacités d’hébergement social
* Lutter contre la précarité énergétique
* Faciliter l’accès aux droits
* Favoriser l’accès à l’emploi des plus éloignés du monde du travail , améliorer l’accompagnement, l’orientation et l’insertion professionnelle des allocataires du [RSA](https://www.val-de-marne.gouv.fr/Outils/Glossaire/%28namefilter%29/RSA)
* Développer l’accès à la culture pour les jeunes

**4. L’accès au logement des personnes défavorisées**

Le Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui aurait dû succéder au PDALHPD 2014-2020 n’est toujours pas en place alors que les besoins en logement et hébergement dans les Hauts de Seine restent considérables. Vous engagez-vous à adopter rapidement un nouveau PDALHPD comme le prévoit la Loi ?

Comment prévoyez-vous de favoriser l’accès aux subventions d’aide à la pierre du département pour les projets de créations de logements très sociaux (PLAI et ANAH très social) dans le diffus ?

Réponse :

Notre projet est d’édifier 5 000 logements sociaux/an. Nous mobiliserons les réserves foncières du département et augmenterons les subventions et les garanties d’emprunts aux bailleurs sociaux. Nous créerons un organisme de foncier solidaire, offrant des logements abordables avec un Bail Réel Solidaire.

**5. Accompagnement mineurs Aide Sociale à l’Enfance**

Dans un rapport de décembre 2020 intitulé “Contrôle de l’aide sociale à l’enfance du département des Hauts-de-Seine”, l’Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) indique dans sa synthèse :

“Le risque le plus lourd résulte de l’accueil de 600 jeunes confiés à l’ASE dans des hôtels prestataires du département. Les conditions d’hébergement y apparaissent médiocres, et le suivi par l’ASE de ces jeunes, à 70 % mineurs, est défaillant. La mission recommande de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels et de privilégier des solutions alternatives”.

Prévoyez-vous de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels ? Quelles solutions alternatives envisagez-vous ?

Réponse :

Notre programme prévoit la création de trois foyers d’accueil pour que les mineurs ne soient plus abandonnés à l’hôtel et un recrutement pérenne d’éducateurs. Nous prévoyons aussi une reconstitution du réseau de familles d’accueil par notre programme de logements sociaux.

**6. Insertion par l’activité économique**

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d’emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l’Insertion par l’Activité Economique et à l’Economie Sociale et Solidaire permet d’améliorer l’accès à l’emploi des personnes les plus précaires.

Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l’habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s’engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ?

Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d’accorder à ce dispositif ?

Réponse :

En matière d’insertion professionnelle, nous mènerons une politique ambitieuse de développement de structures ESS créatrices d’emploi sur le territoire, parmi lesquels les ateliers ou chantier d’insertion et projets TZCLD.

Nous développerons les clauses sociales au sein des marchés public pour favoriser l’insertion des personnes éloignées de l’emploi.

Nous soutiendrons le dispositif Premières Heures pour les personnes très éloignées de l’emploi après évaluation des besoins en concertation avec les associations porteuses du dispositif

**7. Accès à l’alimentation**

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l’initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l’émergence de tels PAT dans le département ?

Réponse :

Après plus de 10 ans de dégradation liée à l’externalisation, nous voulons que nos enfants retrouvent une alimentation équilibrée, saine, gouteuse et vertueuse. Avec nous, les cantines utiliseront des denrées venant de producteurs locaux, issues de filières éco-responsables (bio si possible) et les travailleront sur place en régie directe. Notre objectif est de redonner au repas de midi sa mission de service public : retrouver l’après-midi tous les collégiens bien nourris, heureux et pas de déchets dans les poubelles. Au-delà de ces aspects qualitatifs, nous agirons pour que la tarification de la demi-pension au collège soit équitable (taux d’effort intégral).

**8. Communication directe avec les citoyens**

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d’accéder à des informations sur l’action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d’y remédier et de transformer ce site internet ?

Réponse :

L’accès facile à l’information est indispensable pour les personnes en difficulté. Si cela s’avère nécessaire après concertation avec les associations, nous engagerons les actions d’amélioration.

Cependant le site internet ne peut être la seule réponse au besoin d’information en raison de la fracture numérique qui est une de nos préoccupations majeures. Nous mettrons fin à la réduction des moyens en personnel pour permettre un accueil téléphonique et l’orientation des personnes en difficulté.

Nous renforcerons le réseau des points d’accès aux droits et contre les discriminations, pour aider les habitants à obtenir les aides et les services auxquels ils peuvent prétendre.

Nous créerons une mission de lutte contre les discriminations.